



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GÉNÉRALE

S/2000/169  
1er mars 2000  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 1ER MARS 2000, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR INTÉRIM DE LA MISSION PERMANENTE  
DE LA YOUGOSLAVIE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la déclaration faite par M. Karl Bildt, votre Envoyé spécial dans les Balkans, devant le Conseil de sécurité le 28 février 2000.

Au lieu de traiter des véritables sources d'instabilité dans la région, votre Envoyé spécial s'est employé à donner une idée totalement fautive de la situation politique en République fédérale de Yougoslavie et a lancé toute une série d'allégations mensongères et calomnieuses contre les dirigeants de ce pays. Votre Envoyé spécial n'a évoqué à aucun moment les actes terroristes et séparatistes des Albanais de souche dont le but est de créer une grande Albanie, ni l'agression lancée par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) contre la République fédérale de Yougoslavie et ses conséquences humanitaires, économiques, écologiques et politiques ni le sort d'un million environ de réfugiés de Croatie et de Bosnie-Herzégovine en République fédérale de Yougoslavie et des personnes déplacées du Kosovo-Metohija, province autonome de la République yougoslave de Serbie.

Dans sa déclaration, votre Envoyé spécial a omis de demander l'application intégrale et systématique de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 10 juin 1999, et de condamner le fait que votre Représentant spécial au Kosovo-Metohija, M. Bernard Kouchner, continuait de faire obstruction à l'application de cette résolution et de ne pas la respecter. Il a également négligé de condamner la campagne de terreur et de nettoyage ethnique menée depuis près de neuf mois contre les Serbes et les autres habitants non albanais du Kosovo-Metohija en présence de la Force de paix au Kosovo (KFOR), et de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). En revanche, votre Envoyé spécial a pris sur lui de proposer une nouvelle approche dans la région, préconisant notamment une division territoriale de la République fédérale de Yougoslavie. Il semble avoir oublié le fait que la solution des problèmes du Kosovo-Metohija passe obligatoirement par une autonomie et une auto-administration substantielles dans cette province serbe et par le respect scrupuleux de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999).

Il est tout à fait malvenu qu'un haut fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies dénigre les dirigeants d'un État Membre de l'Organisation lors d'une séance du Conseil de sécurité, tout en omettant systématiquement d'évoquer les problèmes qui découlent de la violation ou de la non-application pure et simple des résolutions du Conseil. Ce comportement inacceptable vise de toute évidence à justifier l'agression criminelle lancée par l'OTAN contre la République fédérale de Yougoslavie, exemple le plus flagrant de violation des dispositions de la Charte des Nations Unies et des principes fondamentaux du droit international. De surcroît, votre Envoyé spécial a oublié que la République fédérale de Yougoslavie était un État souverain dirigé par un gouvernement légitime.

La position de M. Bildt est parfaitement indéfendable compte tenu du fait que depuis sa nomination comme Envoyé spécial, il a toujours refusé d'établir des contacts officiels avec le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie et s'est ainsi privé de l'occasion qui lui était offerte d'obtenir des informations de première main sur la situation du pays dont il prétend s'occuper et sur laquelle il doit faire rapport. Son refus délibéré de coopérer avec les autorités légitimes et démocratiquement élues de la République fédérale de Yougoslavie vient contredire sa prétendue volonté de collaborer avec tous les pays des Balkans. Les ingérences flagrantes de votre Envoyé spécial dans les affaires intérieures de la République fédérale de Yougoslavie et dans les relations entre ses deux entités fédérales et ses allégations malveillantes lancées à l'encontre des autorités légitimes de ce pays le rendent inapte à s'acquitter de la mission de médiateur honnête que vous lui avez confiée.

Le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie condamne la conduite inacceptable et sans précédent de votre Envoyé spécial dans les Balkans et vous prie d'accorder l'attention voulue à ses déclarations sur la République fédérale de Yougoslavie, en particulier sur le Kosovo-Metohija. La déclaration qu'il a faite devant le Conseil de sécurité constitue un acte gratuit d'ingérence dans les affaires intérieures d'un État Membre de l'Organisation des Nations Unies, est contraire au mandat que vous lui avez confié et constitue une violation des principes et objectifs de la Charte des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Vladislav JOVANOVIĆ

-----